

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4322

présenté par

Mme Chapelier, Mme Batho, M. Bournazel, M. Lamirault, Mme Valérie Petit et Mme Ménard

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ne contribue pas aux objectifs de "zéro artificialisation nette" (ZAN) des sols, portés par ce texte et inscrits dans la loi Biodiversité de 2018. Un projet qui contribue à artificialiser les sols, même sur une faible surface, ne doit pas justifier une dérogation du PLU.

Cet amendement a été travaillé avec l'association LPO.